



**VALEUR AJOUTEE D'UN
CQP
POUR LE CONSEIL EN
MANAGEMENT**

CQP conseil en management

- L'intérêt de mettre en œuvre un CQP de conseil en management porte sur plusieurs points:
 - Stratégique
 - Valorisant
 - Sécurisant

STRATEGIQUE

- Disposer d'une reconnaissance de notre métier
- Conforter ceux qui sont dans le métier depuis plusieurs années
- Faire reconnaître ce métier à part entière auprès des différents organismes et utilisateurs de conseil

VALORISANT

- Par la possibilité d'une Validation des Acquis des Expériences
- Par la reconnaissance des techniques à utiliser, du savoir faire et des comportements attendus

SECURISANT

- Par des évaluations
- Par le renfort de ses aptitudes
- Par l'existence d'une qualification Professionnelle **RECONNUE**

Les étapes de création

- Un référentiel de compétences
- Une déclinaison :
 - En moyens de formation professionnelle
 - En validation des acquis de l'expérience
- Une reconnaissance au niveau de la branche professionnelle
- Une inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles

Les partenaires

- Les instances de la branche
 - La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi
 - L'OPIIEC
 - Le FAFIEC
 - Le FIF-PL
- L'IDCE
- L'ISQ



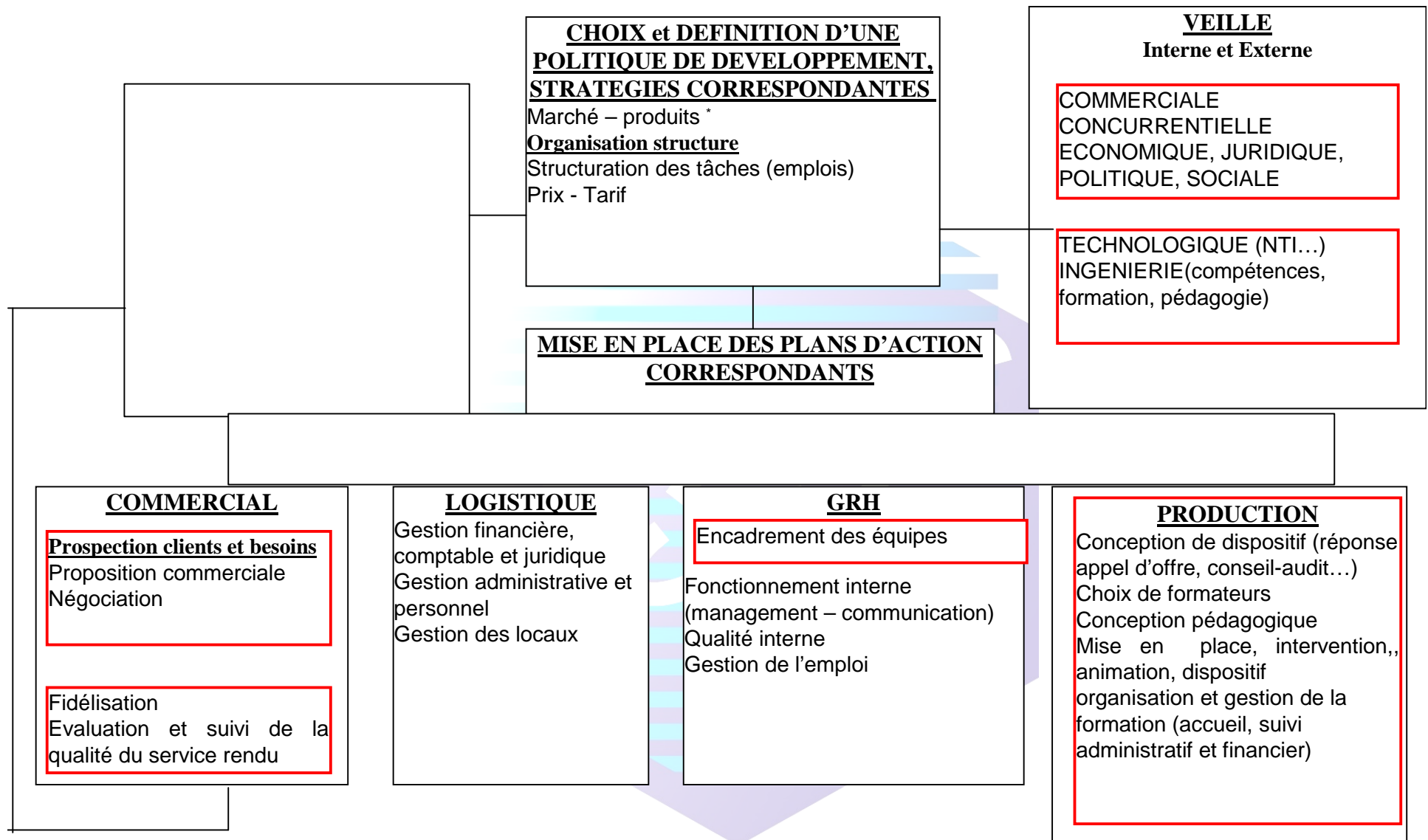


PRESENTATION DU CQP FORMATEUR CONSULTANT

Fédération Formation
Professionnelle

Processus de production d'un dispositif de formation et de conseil

- Place de l'emploi -



20 mars 2009

réunion CICF Management

9

Validation des principes de base

- débats



Création d'un CQP

- Points forts
- Points faibles





Procédure de qualification

À titre d'exemple
Formateur consultant

OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE METIER DE FORMATEUR CONSULTANT

Etape 1 :

REFERENCEZ-VOUS AU DOCUMENT
Le référentiel - Métier de Formateur Consultant
établi par la CPNEF
=> Ce document détaille précisément les compétences exigées par l'emploi de Formateur Consultant ainsi que la chaîne d'activité dans l'emploi et les réseaux de relations qui sont instaurés.

REFERENCEZ-VOUS AU DOCUMENT
Compétences associées à l'emploi de Formateur Consultant
établi par la CPNEF
=> Ce document vous permet en un coup d'œil d'identifier les compétences mises en œuvre dans le cadre du métier de Formateur Consultant.

COMPETENCES VALIDEES PAR LE JURY VAE (Validation des acquis de l'expérience)

Etape 1 bis :

REFERENCEZ-VOUS AU DOCUMENT
Le référentiel de certification établi par la CPNEF
=> Ce document fait état de l'ensemble des compétences que le jury VAE (Validation des acquis de l'expérience) sera amené à valider.

Etape 2 :

ADRESSER (par courrier uniquement) A LA FFP UN DOSSIER DE DEMANDE DE RECEVABILITE ainsi que les pièces justificatives

REFERENCEZ-VOUS AU DOCUMENT Dossier de demande de recevabilité
établi par la CPNEF
=> Ce document vous permet de récapituler en quelques pages votre parcours professionnel. Au regard de son analyse, le personnel chargé de l'étude du dossier validera ou non la poursuite de la démarche du CQP de Formateur Consultant.
Il permet de contrôler les pré-requis.

REFERENCEZ-VOUS AU DOCUMENT Pièces justificatives de l'identité et de l'activité du candidat
établi par la CPNEF
=> Ce document rappelle que des pièces justificatives (d'identité et d'activités) doivent être envoyées en même temps que le dossier de recevabilité.

SE RENSEIGNER AUPRES DE LA FFP POUR SAVOIR SI LE DOSSIER DE RECEVABILITE EST VALIDE

Etape 3 :

SI OUI Et uniquement dans ce cas

FFP
CQP Formateur Consultant
6. rue Galilée
75016 PARIS

Etape 4 :

REMPHIR LE DOSSIER DE PRESENTATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

REFERENCEZ-VOUS AU DOCUMENT
Certificat de qualification de Formateur
Consultant
Dossier de présentation des acquis de
l'expérience

établi par la CPNEF

=> Ce document constitue une trame descriptive du parcours professionnel du candidat et une présentation de son engagement dans la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) en vue du CQP de Formateur Consultant.

Etape 5 :

ADRESSER (par courrier) A LA FFP
LE DOSSIER DE PRESENTATION DES ACQUIS DE
L'EXPERIENCE

Etape 6 :

INSTRUCTION DU DOSSIER PAR LES MEMBRES DE LA
CPNEF (Commission Paritaire Nationale Emploi
Formation)

Etape 7 :

FIXATION DE LA DATE DE L'EPREUVE
(Passage devant le jury VAE)

Etape 8 :

EPREUVE



Merci de votre attention